



Procès-verbal de séance

Séance du 1^{er} Décembre 2022

L'an 2022 et le 1 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de Madame MERCURIN LAUNAY Anita, 1^{ère} adjointe.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine (arrivée après le point 4), MERCURIN LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, RENAULT Jessica, MM : BOBLET Arnaud, BOSSEAU Lucien, LEMOUCHEUR Nicolas, LECAPÉLAIN Victor, MOULIN Ludovic, QUETEL Xavier, RAULT Martin.

Excusés ayant donné procuration : M. LE BRAY Alain à Mme MERCURIN-LAUNAY Anita, Mme TRIGER-LECAPELAIN Géraldine à M. LECAPÉLAIN Victor.

Absent : M. MAINARDI Bernard.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 25/11/2022

Date d'affichage : 25/11/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 05/12/2022

A été nommé secrétaire : M. RAULT Martin

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022
- 2-Délibération pour demande de prêt
- 3-Proposition d'achat d'un terrain situé Rue du Fournil Godard
- 4-Délibération autorisant le maire à rembourser les sommes avancées par Monsieur ROCLAIN.
- 5- Commissions communales :
 - Définition du rôle du référent
 - Comptes-rendus des différentes commissions
- 6- Informations et questions diverses :
 - Comice agricole du canton de Bonnétable
 - Point sur l'organisation du marché de Noël

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération pour demande de prêt - D-2022-12-01

La délibération D-2022-11-01 du 7 novembre 2022 est modifiée comme suit :

OBJET : Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de l'achat d'une salle polyvalente.

Vu l'arrêté 2022-46 du 25 juillet 2022 - Prévention des conflits d'intérêts – Arrêté portant déport du maire,

ARTICLE-1 : Madame la 1^{ère} adjointe de NOGENT LE BERNARD est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de : **300 000 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **20 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **3,09 %**

- Taux Fixe, en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives)

Le taux effectif global ressort à : **3,10207 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 3750,00 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 300€ seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal de NOGENT LE BERNARD s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4 : Le conseil municipal de NOGENT LE BERNARD

- Autorise Madame la 1^{ère} adjointe à intervenir au nom de la commune de NOGENT LE BERNARD à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Donne le cas échéant délégation à M. BOSSEAU Lucien en sa qualité de 2^{ème} adjoint pour suppléer Madame la 1^{ère} adjointe dans cette formalité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

3-Proposition d'achat d'un terrain situé Rue du Fournil Godard - D-2022-12-02

Madame la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal qu'une famille souhaite acquérir une parcelle constructible rue du Fournil Godard. Il s'agit de la parcelle D 1055 d'une superficie de 785 m².

Madame la 1^{ère} adjointe propose de modifier la délibération D-2016-12-10 comme suit :

Vu la délibération D-2012-09-02 du 27 septembre 2012 fixant le prix de vente du m² de terrain des parcelles du lotissement rue du Fournil Godard ;

Vu la délibération D-2013-06-16 du 25 juin 2013 indiquant le libre choix du notaire ;

Vu la demande d'un candidat à l'achat de la parcelle D 1055,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de fixer le prix de vente TTC de la parcelle comme suit :

LOT	SURFACE	PRIX DE VENTE
D 1055	785m ²	10 000

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Dit que cette recette sera inscrite au budget annexe « lotissement rue du Fournil Godard ».

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstention : 1)

4-Délibération autorisant le maire à rembourser les sommes avancées par Monsieur ROCLAIN - D-2022-12-03

Madame la 1^{ère} adjointe demande au conseil municipal de bien vouloir rembourser la somme de 26 euros à Monsieur ROCLAIN Patrick pour la confection des bouquets pour le 11 novembre. Monsieur ROCLAIN a, comme chaque année, confectionné 16 bouquets de chrysanthèmes.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable au remboursement des frais engagés par M. ROCLAIN Patrick.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

5- Commissions communales :

a) Rôle du référent :

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle qu'un référent par commission a été nommé lors du conseil municipal du 7 novembre dernier et demande aux élus de s'exprimer sur la définition du rôle du référent.

Après échanges, il est convenu de définir le rôle du référent comme suit :

- Convoque les commissions et rédige l'ordre du jour
- Rédige le compte-rendu sur le cahier de transmission et le transmet aux autres membres du conseil
- Assure le suivi des dossiers en cours avec l'aide des autres membres de la commission
- Echange avec la secrétaire de mairie selon la nature des dossiers.

b) Comptes-rendus des différentes commissions :

- Commission finances par Monsieur Nicolas LÉBOUCHER : il a été présenté aux membres de la commission finances le budget communal (1 tableau simplifié et 1 tableau détaillé compte par compte). Un état des emprunts en cours est demandé. Il est également demandé que le budget de l'année N+1 soit préparé dès septembre de l'année N.
- Commissions voirie par Monsieur Victor LÉCAPELAIN : Le programme voirie 2022 a été listé (travaux réalisés, travaux en cours et travaux reportés en 2023). Le raccordement à l'assainissement de la maison en construction rue des Acacias a également été évoqué et des devis sont en attente. La commission devra se réunir en début d'année pour établir le programme voirie 2023. Un état des lieux de tous les chemins communaux sera également fait avec photos. Les élus sont invités à se rendre dans les chemins pour constater de leur état.
- Commissions illuminations par Monsieur Xavier QUÉTEL : les illuminations de Noël ont été installées par les agents et des élus. Monsieur CHOPIN, agent technique, doit passer l'habilitation nacelle dès que possible. Il a également été décidé de prendre un sapin de Noël plus petit que les années précédentes afin d'économiser 400€ sur les frais de chargement

dans la remorque. Madame DANTAN est chargée de prendre en photo toutes les illuminations afin de notifier leur emplacement dans un cahier.

- Commissions cimetièrre par Madame Annick CHAMAILLARD : un devis est demandé aux établissements de pompes funèbres pour mettre un totem au jardin du souvenir pour que les familles y apposent une plaque au nom du défunt. Il est également demandé des devis pour procéder à de nouvelles exhumations dans le carré commun, à la réfection des murs du cimetière et à la rénovation du grand portail (rénovation ou remplacement à neuf). Monsieur Lucien BOSSEAU est en charge des différents devis.

Un courrier sera envoyé aux familles ayant planté des arbustes devant les concessions. Le règlement du cimetière stipule « Les plantations en pleine terre sont interdites ».

Suite à l'interdiction d'utilisation des produits de traitement, le cimetière a été engazonné. Une tondeuse a été achetée et l'agent technique demande l'achat d'un taille bordure thermique. Monsieur LECAPELAIN fait remarquer que la commune de LAIGNE EN BELIN a mis des plantes grasses afin d'éviter les mauvaises herbes.

6- Informations et questions diverses :

- a) Comice agricole du canton de Bonnétable : Madame TRIGER-LECAPELAIN Géraldine a assisté à la réunion du comice qui aura lieu en 2023 à Bonnétable. Il est demandé aux communes si elles ont du matériel à prêter (barnums ou autres). Les bénévoles sont également les bienvenus.

Le bureau du comice agricole souhaite que le comice tourne sur les différentes communes tout en gardant le même bureau et les mêmes bénévoles. Nicolas LEBOUCHER propose que la commune se porte candidate pour le comice 2024 afin de redynamiser le village.

- b) Organisation du marché de Noël : huit producteurs locaux ont confirmé leur présence et d'autres réponses sont attendues. Le matériel sera apporté le vendredi après-midi dès 14h par les élus et le personnel et installation le samedi matin à partir de 10h00. Du vin chaud, du chocolat chaud et des gaufres seront proposés. Le Père-Noël arrivera vers 15h30 pour la distribution des cadeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

En mairie, le 2/12/2022

La 1^{ère} adjointe, pour le maire empêché

Anita MERCURIN-LAUNAY